

CLDR – 07 mars 2016

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : 32 membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein, Stany Noël

Pour le bureau d'étude « Lacasse » : Valentin Laborey, Auteur de programme

Pour le GAL : Catherine Honnay, Nathalie Malmédier

Pour la commune : Stéphanie Hoheiser, agente administrative en charge de l'ODR

Ordre du jour

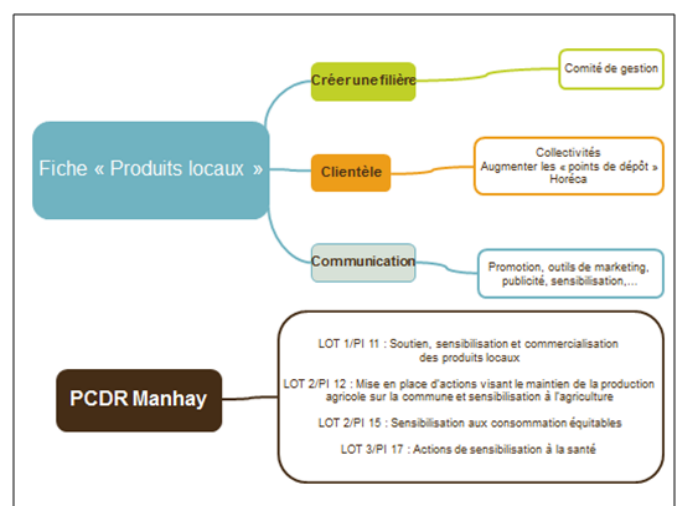
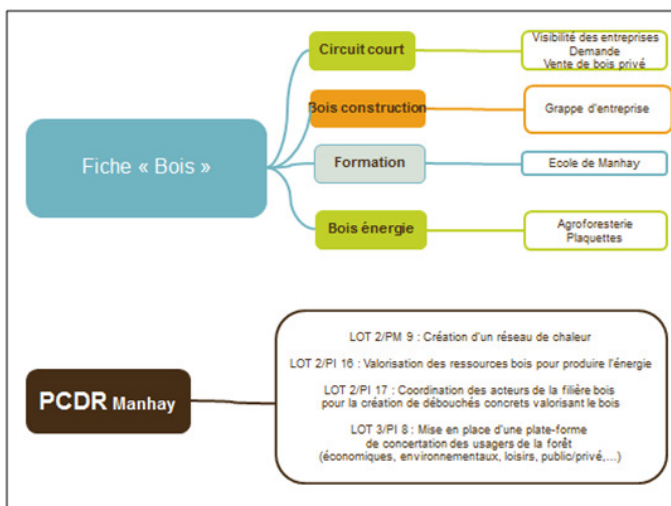
1. Approbation du compte rendu la dernière réunion
2. Présentation du Plan de Développement Stratégique du GAL (Groupe d'Action Locale Ourthe et Aisne) et ses liens avec le PCDR
3. Présentation des projets matériels retenus en lot 1 (= 1ère priorité) : esquisses, budget + réactions – remarques – suggestions de la CLDR
4. Information au sujet du budget participatif : règlement mis au point par le jury
5. Point sur la composition de la CLDR

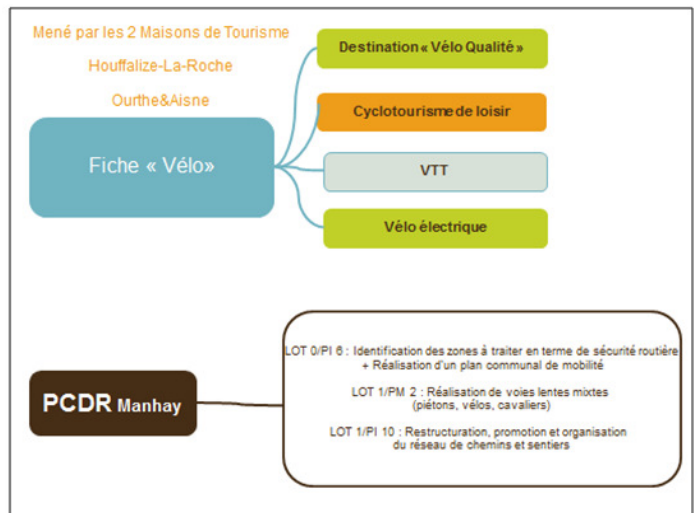
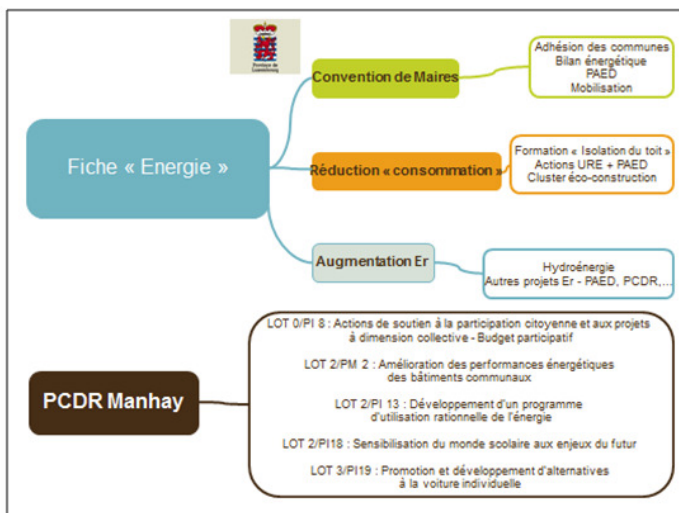
1. Approbation du PV de la dernière réunion

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans remarques.

2. Présentation du Plan de Développement Stratégique du GAL et ses liens avec le PCDR

Nathalie Malmédier et Catherine Honnay présentent les spécificités du PDS (transcommunal, innovant, immatériel), le territoire du GAL (7 communes), le partenariat (public privé/associatif), la stratégie en 4 axes (bois, énergie, produits locaux, vélo), ainsi que les actions prévues. Dans chacun des axes, plusieurs fiches du PCDR s'inscrivent dans la même perspective et/ou sont complémentaires.





Dans un 2^{ème} temps, les membres reçoivent un feuillet à remplir soit pour recevoir de l'information soit pour s'inscrire dans la mise en œuvre de ces actions et/ou la structure de gestion du GAL. Les membres sont également invités à identifier 2 liens prioritaires entre les projets du GAL et ceux du PCDR.

3. Présentation des projets matériels retenus en lot 1 : programme + réactions de la CLDR

Valentin présente les fiches projets « matériels » du lot 1, dressées par les architectes du bureau Lacasse, en précisant d'emblée qu'il ne s'agit que d'esquisses, avec une estimation (calculée au m²) : il s'agit ici de vérifier si les fonctions/besoins/superficies constituent une bonne base pour un projet futur (qui sera encore ré-examiné en CLDR lorsque les projets seront repris en convention) et de fournir un montant « qui tient la route ».

1. **Projet « Logements intergénérationnels »** : ce projet répond à la problématique du vieillissement de la population et au manque de place d'accueil pour les personnes âgées dans la commune. Les logements se répartissent dans 2 bâtiments, reliés par un sas, avec 2 (petits) appartements pour personnes âgées au rez dans l'un et un (+ grand) dans l'autre + 2 appartements pour jeunes ménages à l'étage (montant estimé : 1.263.000 € TVAC, abords compris). Le subside prévu est de 80 % jusqu'à 500.000 € et 50 % au-delà, soit 781.000 €. Le terrain permet la construction d'une 3^{ème} cellule, moyennant création d'un accès à l'arrière du CPAS. Plusieurs remarques sont formulées par les membres sur la volumétrie, les implantations, le montant des loyers, Comme signalé en préalable, la fiche est une base de travail, qui sera affinée au travers de la convention-faisabilité prévue dans la procédure de mise en œuvre du projet. La plupart des remarques étaient prématurées, elles ne seront pertinentes qu'au stade de l'étude de faisabilité. Plusieurs membres ont par ailleurs suggéré d'augmenter le nombre de logements. A ce stade, le collège souhaite s'en tenir à 5 logements, pour des raisons de coût mais également pour s'assurer que ce projet trouve son public, que l'offre rencontre une demande effective. En fonction du succès du projet, d'autres logements pourront s'adjoindre au bâtiment initial d'une part sur le site même, par l'ajout d'un bâtiment) et d'autre part ailleurs (une fiche-projet inscrite en lot 3 permettra la poursuite éventuelle du projet).
2. **Projet « Voies lentes »** : la fiche projet a été dressée sur base du travail réalisé par le GT et d'une visite de terrain de la FRW. Un axe structurant, traversant la commune du Nord au Sud a été défini, sur lequel se greffent des liaisons inter-villages. L'ensemble de ces parcours empruntent soit des chemins forestiers ou agricoles, soit des voiries existantes. Dans le 1^{er} cas, un revêtement « propre » est prévu ; dans le second, il s'agit d'aménager un cheminement sécurisé, séparé de la voirie. A certains endroits, il y a le choix entre 2 variantes. Montant : 1.722.000 € (axe principal) + 1.517.000 € (liaisons secondaires). En scindant le projet en tronçons de moins de 500.000 € (à condition qu'ils soient cohérents), la subvention serait de 80 %. Par la suite, il s'agira de définir et les priorités, et la faisabilité technique des différents tronçons.

3. **Projet « carrefour de Manhay »** : le MET dispose d'un budget de 725.000 € pour réaliser l'aménagement ; 5 scénarios (avec les + et les -) ont été présentés à la Cellule provinciale de sécurité routière : statu-quo, îlots en saillie, chgt de priorité avec dévoiement, rond-point et feux intelligents. Cette dernière option présente le plus d'avantages, combinée à un dévoiement (qui « casse » la longue perspective + effets de porte aux 2 entrées de la zone agglomérée. L'ultime difficulté (majeure) réside dans la 5^{ème} route (Voie de la Libération) : la mettre à sens unique (ou la faire déboucher ailleurs que dans le carrefour) simplifierait beaucoup les choses. L'installation du réseau de chaleur se fera si possible conjointement aux travaux ; si pas possible, des gaines seront placées en attente.

Le MET prend en charge la bande de roulage et sa sécurisation. La CLDR sera amenée à se prononcer sur l'aménagement des abords (convivialité, identité du lieu). A ce stade, il s'agit de définir les grandes lignes directrices du projet, pas plus.

4. **Projet « Vieux métiers » Vaux Chavanne** : implanté dans la parcelle derrière la salle, le bâtiment est composé de 2 volumes : un hall-atelier (matériel industriel, bien isolé mais moins chauffé) et un pour locaux d'accueil, réunions, expositions, ... (matériaux et chauffage plus qualitatifs). Le montant du projet : 788.000 €, avec part subvention DR prévue de 630.000 €. Le bâtiment a été conçu dans un souci de polyvalence, notamment de manière à pouvoir, le cas échéant, être réaffecté en atelier –relais pour un artisan ou une petite entreprise. Certains membres, dont ceux du comité des vieux métiers, réagissent à l'aspect urbanistique du bâtiment, trop moderne selon eux, non intégré dans le bâti ancien avoisinant et peu en lien avec l'objet du projet (vieux métiers). Il sera question, lorsque ce projet sera examiné par la CLDR, de veiller à ce que le bâtiment évoque l'ancien temps.

A noter que le projet « aménagement de la salle de l'Entente » passe du lot 1 au lot 0. En effet, le collège a décidé de réaliser ce projet (tout à fait mûr) sur fonds propres. Les éléments de réflexion partagés sur l'aménagement de la salle seront communiqués au collège.

Les projets sont validés moyennant les remarques formulées par la CLDR.

4. Information au sujet du budget participatif :

Faute de temps, ce point n'est pas développé. Le projet de règlement est annexé au présent compte-rendu, pour examen « à domicile » et remarques par les membres

5. Point sur la composition CLDR

- Démission de Mr Fabian Courard
- Changement de présidence, Patrick Gillard est désigné comme représentant du bourgmestre pour assurer la présidence de la CLDR.

Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet communal ou en version papier sur demande à l'administration communale. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

Administration communale : Stéphanie Hoheiser, 086/45 03 19, stephanie.hoheiser@manhay.org

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein: 080/29 11 22, a.klein@frw.be ou Stany Noël: 080/29 11 21, s.noel@frw.be

Pour la FRW,
Anne Klein et Stany Noël

Annexe : Liste de présences

Pour les représentants du Conseil communal		Pour les représentants du Conseil communal	
Président: Mr Robert WUIDAR	A	Mr Stéphane WILKIN	P
Mr Pierre HUBIN	P	Mr Pascal DAULNE	P
Mr Geoffrey HUET	A	Mlle Alexiane DEMOITIE	A
Mr Marc GENERET	A		
Pour les représentants de la population		Pour les représentants de la population	
Mr Nicolas ANDRE	P	Mme Anne BERNARD	P
Mme Sylvie BURTON	A	Mr Stéphane CAREME	E
Mme Aline CLESSE	P	Mme Marielle CONRAD	P
Mr Benoît CORNET	P	Mr Roger CORNET	A
Mr Fabian COURARD	D	Mme BERNIER Manon	A
Mr Jean-Luc DELAFONTAINE	P	Mr Christian DELANDE	P
Mr Barthélémy DEMOITIE	P	Mme MUHLEN Nancy	A
Mme Marie-Caroline DETROZ	A	Mme Brigitte EMONDS-ALT	P
Mme Maëlle DUFRASNE	A	Mme Anne FAGNANT	E
Mme Josiane FONCK	P	Mme Anne GILLARD	E
Mr Patrick GILLARD	P	Mr Pierre-Emmanuel GILLARD	P
Mme Martine GROGNARD	P	Mme Anne HUBERT	P
Mme Marie-Thérèse HUBERT	P	Mme Jocelyne JACOBS	P
Mr Philippe KREINS	P	Mr Philippe LAVAL	P
Mr Emmanuel LEBOUTTE	P	Mr Damien LECART	P
Mr Jacques LESENFANTS	P	Mr Maxime LESENFANTS	A
Mr Michel LESENFANTS	P	Mr Alain LIBAR	P
Mme Monique LIBOTTE	P	Mme Edith PIRET	P
Mr Joseph PIERRET	P	Mr Marc POTTIER	E
Mme Annette PIROTTE	E	Mr José TASSIGNY	P
Mr Marc QUETIN	A	Mr Fabrice PETIT	P
Mr Laurent REYNDERS	E	Mr Philippe WUIDAR	E
Mr Vincent SEPULT	P	Mme Maggy VAN LERBERGHE	A

Légende :

P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire